



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 Février 2023

8. 2023

Nombre de Membres

En exercice 11
Présents 08
Pouvoir 02
Absents 01

L'an deux mil vingt trois le vingt deux février à dix huit heures le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.PROFIZI Jean Noel

Etaient présents MM : .MARTELLI Antoine, MARINGONI Alexandre, MURACCIOLI Bruno, TEUMA Gilles GIOVANNI Muriel, LORENZANI Laurent LUCIANI GANDOLFI SCHEFF Christelle
GIORGI Alexia (Pouvoir à Laurent LORENZANI) OTTOMANI Marie Ange (Pouvoir à Muriel GIOVANNI)
Absents : MARTINETTI Olivier

Date de la convocation

Le 15.02.23

M MURACCIOLI Bruno (ont) été nommé secrétaire

Date d'affichage

Le 23.02.23

Objet : Réhabilitation de La Chapelle Santa Maria (hameau d'Ania): demande de subvention

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation à réaliser sur l'extérieur de la chapelle du cimetière d'Ania. Implantée sur un léger promontoire, au milieu des tombes, elle se compose de 3 parties vraisemblablement réalisées à des époques différentes à partir du 18^{ème} Siècle.

Ces travaux sont estimés à ~~30076,20~~ 41670,09 € HT selon l'estimation du maître d'œuvre.

Les travaux consisteront dans un premier temps à enlever l'enduit ciment actuel sur toute la surface afin de vérifier l'homogénéité de cet appareillage. Rejointage ou enduit à la chaux serait appliqué par la suite.

Le plan de financement de ces travaux se présente donc ainsi



41 620,09
Total des dépenses 30076,20 € HT

Collectivité territoriale Office environnement de la Corse 80% du montant total soit :
24060,96 € HT 33 336,072

Commune : 20% soit 6015,24 € HT 8 336,018

Après examen et délibération, le Conseil

DECIDE d'approuver le projet de rénovation de l'extérieur de la chapelle Santa Maria

AUTORISE le Maire à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de cette prestation ;

DONNE au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à la validation de ce projet, de son exécution et du règlement

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire
PROFIZI Jean Noel.

